



Emballages DASRI
Les emballages partenaires
de votre santé



Rapport RSE

Boîtes mousse
Protéger vos produits
l'expédition

CARTO **SPE**
PACKAGING

2023-2024

Are you looking
for me ?



Cartons
traditionnels
et e-commerce



Emballages Déchets
Spéciaux
Protégeons l'environnement

TABLE DES MATIÈRES

I.	INFORMATIONS CLÉS.....	3
II.	PRÉSENTATION DE CARTOSPÉ PACKAGING	3
1.	NOTRE HISTOIRE.....	3
2.	PRINCIPES, VISION ET MISSION DE CARTOSPÉ.....	4
III.	STRATÉGIE ET ORGANISATION RSE DE CARTOSPÉ	5
1.	GOVERNANCE ET MANAGEMENT DE LA RSE.....	6
2.	DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES.....	7
3.	MATRICE DE MATÉRIALITÉ	9
IV.	PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE.....	10
2.	ÉCO-CONCEPTION, CONSOMMATION RESPONSABLE DES MATIÈRES PREMIÈRES ET MODÈLE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	13
3.	DÉCHETS	15
4.	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.....	16
5.	REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU	16
V.	ENTREPRISE ANCRÉE DANS SON TERRITOIRE ET ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX USAGES	17
1.	ACHATS RESPONSABLES	17
2.	ANCRAGE TERRITORIAL	18
3.	PRODUITS ET SERVICES ADAPTÉS AUX EXIGENCES DES CLIENTS.....	19
4.	SATISFACTION CLIENT	19
5.	ÉTHIQUE DES AFFAIRES	20
VI.	UNE ENTREPRISE ENGAGÉE AVEC ET POUR SES COLLABORATEURS	20
1.	SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....	21
2.	DIALOGUE SOCIAL	22
3.	DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	22
4.	PARTAGE DES RÉSULTATS	23
5.	DIVERSITÉ	23

I. INFORMATIONS CLÉS



II. PRÉSENTATION DE CARTOSPÉ PACKAGING

Transformateur de cartonnages traditionnels et spéciaux, CARTOSPÉ est une société indépendante et innovante. Elle propose des produits fabriqués à partir de fibres de cellulose, en grande partie issues du recyclage de papiers et cartons.

1. NOTRE HISTOIRE

La société CARTOSPÉ Packaging a été créée en 1995. Elle bénéficie d'un actionariat français indépendant et d'une direction autonome depuis sa reprise en 2003, ainsi que de moyens de production propres.

Anciennement dénommée « R.C.O.S » (*ROCHETTE CENPA ONDULÉ SPÉCIALITÉS*), l'entreprise faisait partie des sociétés acquises par MONDI en 2002, à la suite de l'OPA conjointe MONDI-SAICA sur le groupe « La Rochette ».

Elle était l'émanation de l'externalisation d'un département « Emballages étanches » du site onduleur RCO de Vénizel, auquel se sont ajoutées les activités de transformation et de collage de boîtes en mousse provenant d'un ancien atelier des cartonnages Videpot à Tracy Le Mont.

2. PRINCIPES, VISION ET MISSION DE CARTOSPÉ

Convaincus que les évolutions industrielles et économiques sont des facteurs de développement, nous nous devons d'être créatif et compétitif.

Ceci nous impose d'avoir un service sans faille, avec des produits d'un niveau de qualité adapté, pour satisfaire aux impératifs du marché.

Nous bâtissons notre réussite sur des politiques industrielles et commerciales dynamiques et basées sur la continuité avec des principes simples mais indispensables :

- **Écoute, intégration et respect** des demandes et exigences de nos clients, service, délai, qualité
- **Approche globale** du marché à l'aide d'une structure souple et efficace
- **Créativité et solutions innovantes**
- **Offre d'une politique de service** : logistique et stocks avancés ou dédiés
- **Professionnalisme reconnu** : Plan Assurance Qualité
- **Maîtrise et amélioration de l'impact environnemental des activités**
- **Acteur engagé et responsable**

La confiance que nous témoignent nos clients nous permet d'assurer notre croissance et de les accompagner dans leur développement.

- **LA VISION DE CARTOSPÉ** : Être une entreprise solide et leader dans la fabrication de carton ondulé et d'emballages, en fournissant à nos clients des produits de la plus haute qualité tout en respectant l'environnement, la santé et la qualité de vie de nos collaborateurs, ainsi que la société en général.
- **LA MISSION DE CARTOSPÉ** : Fabriquer du carton ondulé et des emballages selon des standards de qualité élevés, capables de répondre aux besoins de nos clients, tout en étant engagés dans le développement local, respectueux de l'environnement et socialement responsables.

CARTOSPÉ s'inscrit dans une démarche RSE volontariste marquée par diverses certifications :



- **Certification ECOVADIS** : qui mesure la performance en matière de responsabilité sociale et environnementale de notre entreprise.
- **Certification FSC** : pour l'ensemble de nos achats en carton afin de garantir que nos approvisionnements proviennent de sources responsables et durables. La certification FSC assure que les matériaux utilisés proviennent de forêts gérées de manière éthique, où les pratiques respectent des standards environnementaux, sociaux et économiques rigoureux. Cela reflète notre engagement à soutenir la protection des écosystèmes forestiers, à promouvoir la biodiversité et à contribuer à une économie durable. En adoptant cette certification, nous démontrons notre volonté d'agir en faveur de l'environnement tout en répondant aux attentes croissantes de nos clients en matière de RSE.

III. STRATÉGIE ET ORGANISATION RSE DE CARTOSPÉ

Engagée dans une démarche RSE (*Responsabilité Sociétale des Entreprises*), CARTOSPÉ a établi une politique dédiée et ambitieuse de la déployer à travers l'ensemble de ses activités. Toutes ses parties prenantes bénéficieront de la création de valeur générée par ses engagements en faveur d'un développement durable.

CARTOSPÉ s'engage à intégrer les enjeux liés aux **Objectifs de Développement Durable (ODD)**¹ des Nations dans ses activités et dans l'interaction avec les parties prenantes, en se concentrant notamment sur certains d'entre eux, tels que :



- Une entreprise engagée avec et pour ses collaborateurs : Promouvoir des conditions de travail équitables, qui préservent la santé et la sécurité et qui favorise la croissance inclusive des salaires
- Promouvoir l'Égalité et Réduire les Inégalités dans l'entreprise

¹ [Objectifs de développement | Programme De Développement Des Nations Unies \(undp.org\)](https://www.undp.org/)



- *Préservation des ressources et performance environnementale : Mettre en place des pratiques de gestion et d'efficacité des ressources pour lutter contre les changements climatiques et leurs conséquences.*



- *Proposition des produits et des services innovantes adaptés aux exigences des clients*
- *Éthique des affaires : Refuser et prévenir la corruption sous toutes ses formes et agir avec loyauté sur les marchés*

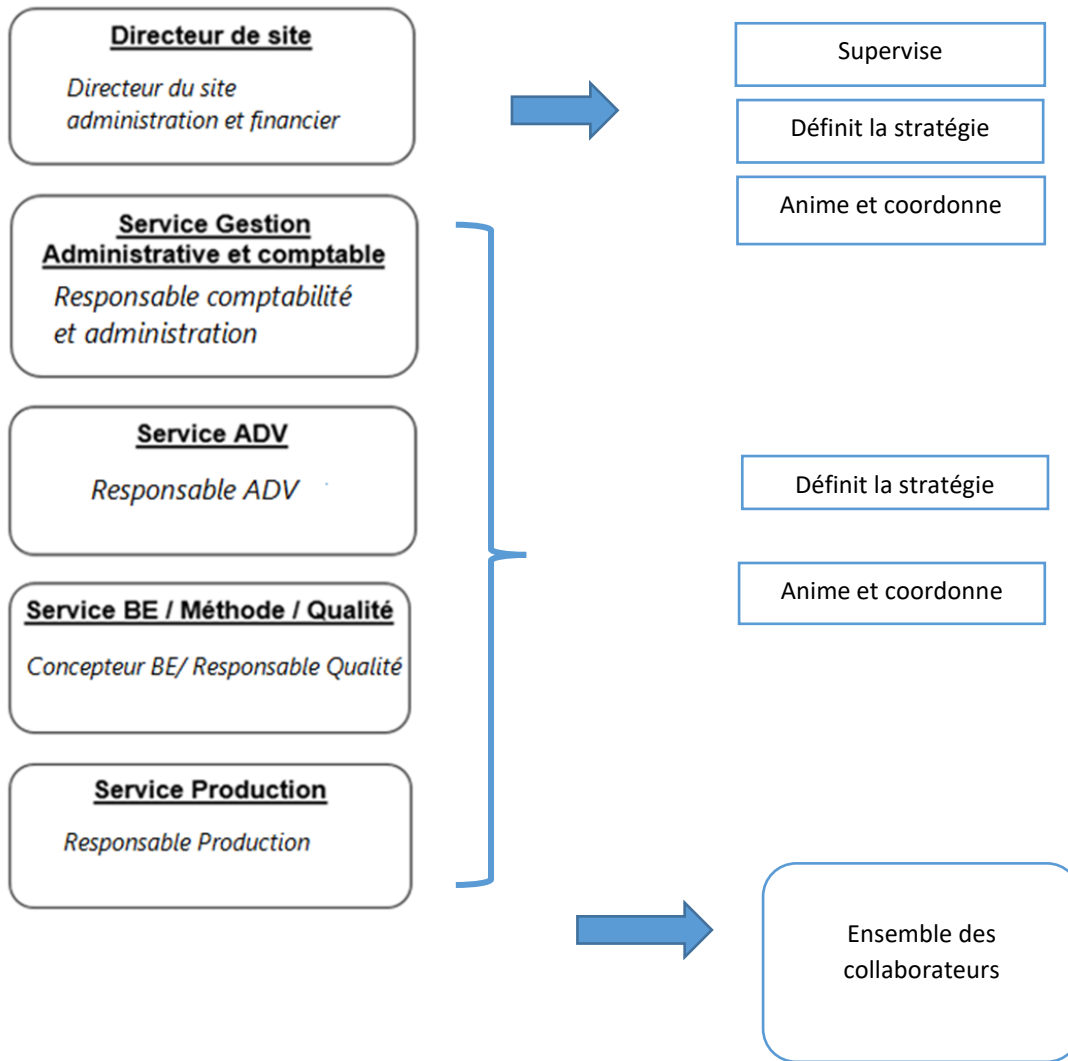


- *Contribuer au développement de notre territoire : Collaborez avec des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires pour promouvoir l'inclusion et la diversité au sein et en dehors de l'entreprise.*

1. GOUVERNANCE ET MANAGEMENT DE LA RSE

Former, impliquer et sensibiliser notre équipe aux enjeux RSE est essentiel pour une gouvernance efficace. Cela permet de renforcer l'engagement de nos collaborateurs, d'adopter des comportements plus responsables et de s'assurer qu'ils comprennent l'importance de la RSE ainsi que leur rôle dans sa mise en œuvre. *En 2023, CARTOSPÉ a également déployé des actions de formation et sensibilisation à la RSE, avec 119 heures consacrées à ce domaine.*

En interne, pour mettre en œuvre notre stratégie RSE, nous avons mis en place des structures de gouvernance dédiées, avec une organisation qui implique divers départements et niveaux hiérarchiques, assurant ainsi une prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux :



2. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

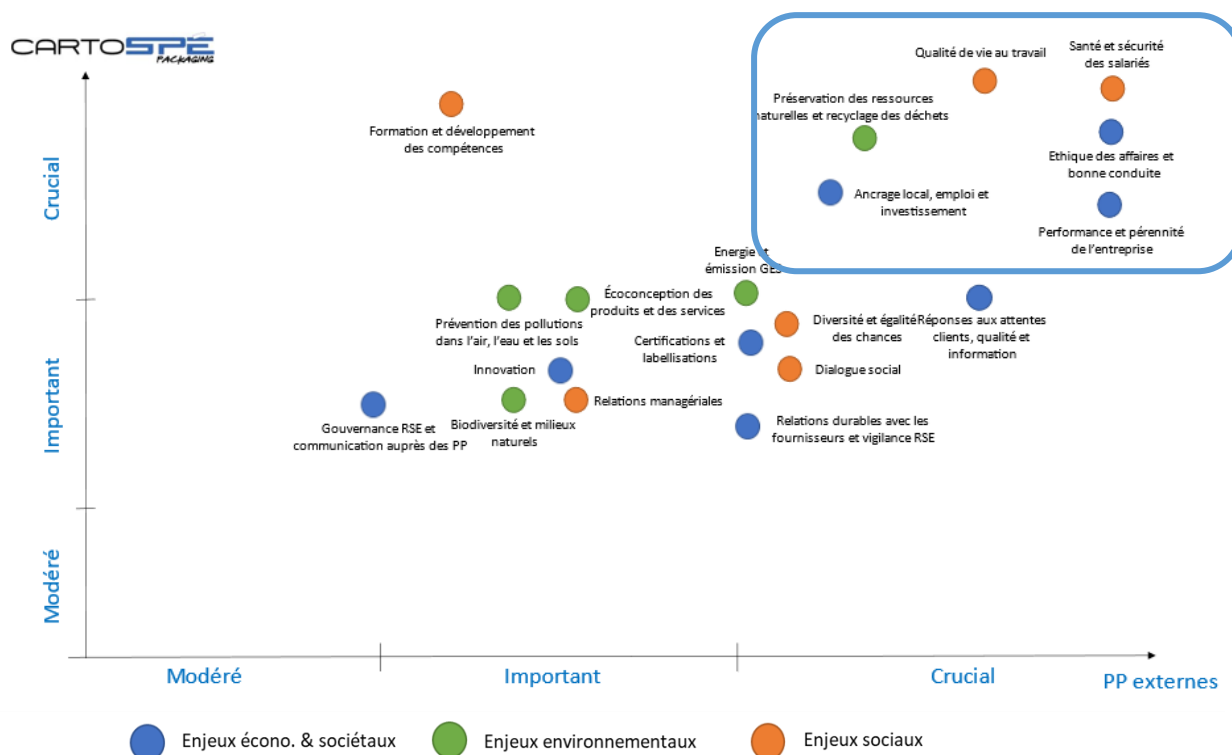
CARTOSPÉ dialogue régulièrement avec ses parties prenantes, et l'identification de chaque une d'elles est une étape fondamentale dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique RSE. Nous avons identifié six catégories de parties prenantes en fonction de leur niveau d'influence et de leur impact sur notre politique RSE et notre activité. Cette démarche nous a permis de mieux comprendre leurs attentes, préoccupations et besoins spécifiques.

Le tableau ci-dessous synthétise les principales parties prenantes par catégorie :

Typologie des parties prenantes	Principales parties prenantes identifiées par typologie
<p style="text-align: center;">INTERNES</p> <p><i>Individus ou organisations, rémunérées ou bénévoles, participant au fonctionnement de l'organisation ou en détenant une partie</i></p>	Salariés
	Actionnaires
	Comité social et économique (CSE)
	Direction
<p style="text-align: center;">PARTENAIRES D'AFFAIRES</p> <p><i>Individus ou organisations ayant des relations régulières, financières ou de prescription avec l'Organisation</i></p>	Fournisseurs cartons
	Fournisseurs sacs plastiques
	Autres fournisseurs (mousse, ouate, production, énergie, véhicules, consommables)
	Clients récurrents
	Clients ponctuels
	Transporteurs (sous-traitants)
<p style="text-align: center;">PARTENAIRES ET SUPPORTS MÉTIERS</p> <p><i>Individus ou organisations pouvant aider ponctuellement l'Organisation dans ses activités ou pour l'atteinte de ses objectifs</i></p>	Intervenant en prévention des risques professionnels
	Prestataires de maintenance
	Prestataires certification : FSC et Plan Assurance Qualité
	Prestataires contrôles périodiques
	Prestataire réseaux et téléphonie
	Prestataire logiciel (exemple : Enterprise Resource Planning (ERP))
	Prestataire autres logiciels
	Commissaires aux comptes
	Assureurs
	Opérateurs de Compétences
<p style="text-align: center;">INSTITUTIONS PUBLIQUES NATIONALES</p> <p><i>Organisations émanant de l'État et ayant ou pouvant potentiellement avoir des relations avec l'Organisation</i></p>	Administration fiscale
	Région Hauts-de-France
	Caisse Régionale d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
	Inspection du Travail
	Agence de la Transition écologique (ADEME)
<p style="text-align: center;">PARTIES PRENANTES TERRITORIALES PUBLIQUES ET PRIVÉES</p> <p><i>Individus ou organisations pouvant être liés à l'Organisation du fait de leur présence sur le territoire</i></p>	Mairie
	Communauté de Communes
	Université de Technologie de Compiègne
	Proch'Emploi / Agences Intérim
<p style="text-align: center;">ASSOCIATIONS ET AUTRES</p> <p><i>Individus ou organisations n'apparaissant pas dans les autres colonnes</i></p>	Festival des forêts
	Établissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
	Salon professionnel
	Association Entreprise et cité, Avocat

3. MATRICE DE MATÉRIALITÉ

Nous avons réalisé notre matrice de matérialité en 2021 en impliquant nos parties prenantes. Cet exercice nous a permis d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les enjeux et impacts les plus significatifs pour notre entreprise et nos parties prenantes externes, et d'alimenter notre stratégie RSE. Ainsi, 19 enjeux ont été identifiés puis hiérarchisés :



Pour répondre aux six enjeux clés identifiés comme prioritaires (*Santé et Sécurité des Salariés, Qualité de Vie au Travail, Éthique Des Affaires et Bonne Conduite, Performance et Pérennité de l'entreprise, Préservation des Ressources Naturelles et recyclage des déchets, Ancrage Local*), CARTOSPE a défini une stratégie ambitieuse autour de trois axes visant à :

- *Préserver les ressources naturelles*
- *Favoriser la diversité et le développement professionnel tout en assurant des conditions de travail qui préservent la santé et la sécurité des salariés.*
- *Contribuer au développement de notre territoire*

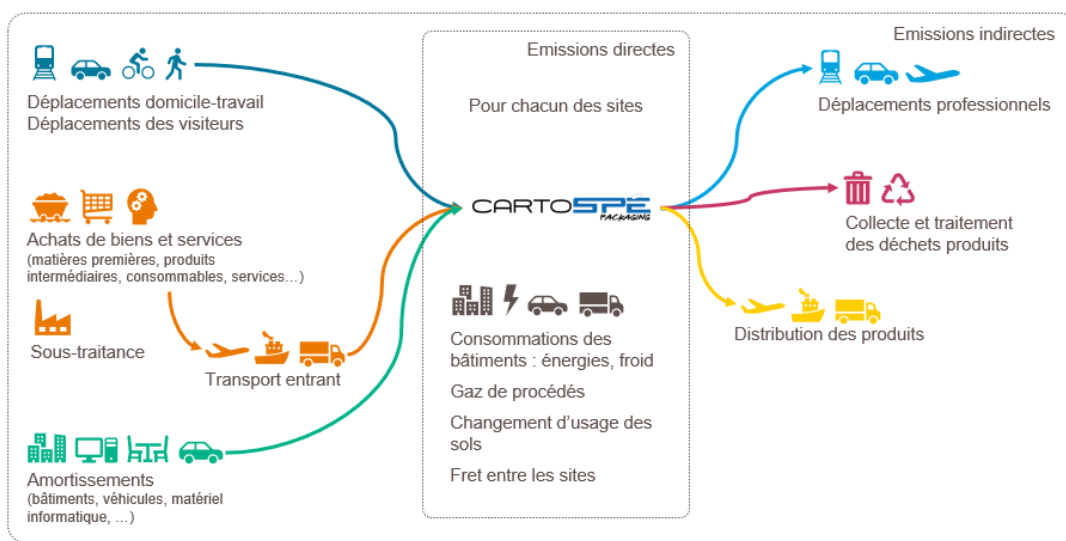
Une mise à jour de notre matrice de matérialité sera réalisée en 2025.

IV. PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

1. REDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

En 2023, CARTOSPÉ a réalisé son bilan carbone dans le cadre du dispositif « *Diag Décarbon'Action* » de la Banque Publique d'Investissement (BPI). L'étude porte sur l'ensemble des activités directes et induites par CARTOSPÉ, sur une année complète d'activité (2022).

Le périmètre de l'analyse :



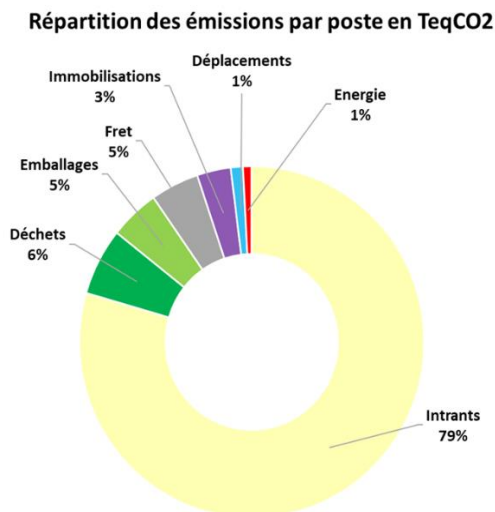
Les différents postes d'émissions étudiés :

- **Energie** : Consommations énergétiques (électricité, gaz)
- **Hors énergie** : Climatisation : recharges en gaz frigorigènes
- **Intrants et services** : Matières premières, consommables de production, usages informatiques, intrants matériels, achat de service
- **Futurs emballages** : Emballages de produits vendus : papier carton, bois
- **Fret** : Transports de marchandises (routier, maritime)
- **Déplacements** : Déplacements domicile travail, visiteurs, et professionnels
- **Déchets directs** : Déchets plastiques, papier carton, bois, DIB
- **Immobilisations** : Bâtiments, machines, matériels informatiques, mobilier

Le volume des émissions de GES de CARTOSPÉ sur l'année fiscale 2022 est de **7 410 t CO2e** (incertitude : 20%).

Émissions totales par poste en TeqCO2

Intrants 5891 TeqCO2	Déchets 458 TeqCO2
Emballages 346 TeqCO2	Fret 336 TeqCO2
Immobilisations 235 TeqCO2	Déplacements 84 TeqCO2
Energie 59 TeqCO2	Hors Energie 1 TeqCO2



- Les intrants pèsent 79% (5 891 TeqCO2) des émissions totales du bilan carbone de l'entreprise et constituent le premier poste d'émissions. Ces émissions sont essentiellement liées à l'achat de matières premières et services.
- Le poste Déchets pèse 6% des émissions totales, soit 458 TeqCO2 et représente le deuxième poste d'émissions.
- Le poste Emballage pèse 5% (346 TeqCO2) des émissions totales, principalement en raison du conditionnement des produits pour la livraison.
- Le Fret pèse également 5% (336 TeqCO2) des émissions totales, étant lié à l'approvisionnement en matières premières et à la livraison des produits.
- Enfin, les immobilisations représentent 3% des émissions totales du bilan soit 235 TeqCO2.

CARTOSPÉ s'engage pleinement dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément aux objectifs internationaux. En réponse aux enjeux du changement climatique, CARTOSPÉ suit un plan de réduction aligné avec l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement climatique en réduisant les émissions mondiales de GES d'ici 2030.

Après avoir identifié les principaux postes d'émissions, CARTOSPÉ a formalisé un plan d'actions pour réduire ces émissions, qui comprend des actions ciblées par poste d'émissions :

- **La définition des objectifs de la stratégie climat et l'identification des opportunités, freins et risques associés à ces objectifs** : Objectifs qualitatifs et quantitatifs à 5 ans et à 10 ans, en se demandant à quoi pourrait ressembler l'entreprise dans un monde bas carbone.
- **Création de Fiches Actions de réduction par poste** : Création d'étapes d'action par poste avec la nomination d'une équipe ou d'une personne responsable, avec la création d'indicateurs de suivi et avec des objectifs spécifiques :
 - **Intrants (79% des émissions)** : Nous cherchons à minimiser la consommation de matières premières vierges et maximiser la réutilisation des matériaux. Notre objectif pour 2025 est de réduire les consommations liées aux intrants de 10 %. Pour 2030, nous visons une réduction de 25 %.
 - **Déchets (6% des émissions)** : Nous mettrons en place de stratégies rigoureuses pour la gestion des déchets, en cherchant à réduire, recycler et valoriser les résidus générés. Notre objectif pour 2025 est de réduire les déchets de production de 10 %. Pour 2030, nous visons une réduction de 25 %.
 - **Fret (5% des émissions)** : Nous développerons des livraisons bas-carbone en formalisant un partenariat avec des transporteurs engagés dans des démarches comme le « Label Objectif CO2 » ou « FRET 21 ». Notre objectif pour 2025 est de réduire de 5 % les émissions grâce au report modal et de décarboner le fret à 10 %. Pour 2030, notre objectif est de réduire de 20 % les émissions grâce au report modal et de décarboner le fret à 20 %.
 - **Déplacements (1% des émissions)** : Nous sensibiliserons les collaborateurs à l'éco-conduite, promouvoir le télétravail et encouragerons le covoiturage. Pour 2025, notre objectif est de réduire les kilomètres parcourus en voiture de 5 % et de décarboner de 10 %. Pour 2030, nous visons une réduction de 25 % des kilomètres parcourus en voiture et une décarbonation de 20 %.
 - **Energie (1% des émissions)** : Pour 2025, notre objectif est de réduire de 5 % les consommations d'énergie et de décarboner l'énergie de 10 %. Pour 2030, nous visons une réduction de 20 % des consommations d'énergie et une décarbonation de l'énergie de 20 %. Nous assurerons un suivi rigoureux de la consommation d'électricité afin d'identifier des opportunités d'amélioration et d'efficacité énergétique, avec l'objectif de réduire la consommation dans les bureaux et les processus industriels (démarche de certification ISO 50001). Nous développerons également la production électrique à partir d'énergies renouvelables (EnR).

Ces efforts concertés contribuent à renforcer l'engagement de CARTOSPÉ en faveur d'une approche plus respectueuse de l'environnement.

2. ÉCO-CONCEPTION, CONSOMMATION RESPONSABLE DES MATIÈRES PREMIÈRES ET MODÈLE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

De l'approvisionnement de la matière première au recyclage des emballages en carton, CARTOSPÉ tend à réduire l'impact environnemental de ses produits tout au long de leur cycle de vie. Chaque emballage produit par CARTOSPÉ fait l'objet de choix techniques décidés par le bureau d'études, depuis la transformation du matériau de base jusqu'à l'obtention d'un produit fini, un emballage « neuf », capable de transporter, protéger et présenter le produit qu'il contient.

En plus de répondre aux spécifications techniques, industrielles et marketing prédéfinies dans le cahier des charges, *CARTOSPÉ s'attache systématiquement à réduire la quantité de matière utilisée, qu'il s'agisse de la forme ou de l'épaisseur. Dès que possible, CARTOSPÉ utilise du carton contenant une proportion plus importante de fibres recyclées.*

De la même manière que pour les matières premières, *l'impression est étudiée afin de réduire au maximum la consommation d'encre* tout en respectant les exigences du cahier des charges défini par les clients. CARTOSPÉ a intégré dans son processus d'impression un approvisionnement exclusivement en *encres biosourcées.*

Le bureau d'études interne prend en compte différents critères dans le développement des prototypes afin d'avoir des produits finaux éco-conçus tout en respectant les exigences techniques demandées. Par exemple pour la face intérieure du packaging, il peut être choisi d'utiliser des papiers avec un taux de fibres recyclées élevé plutôt que des fibres plus nobles utilisées sur la face extérieure. Le gain de matière est réalisé sur différents éléments du carton ondulé : le nombre de cannelures (simple, double), les profilés, les zones de découpe, etc.

Pour les systèmes de calage de certaines gammes d'emballages, *CARTOSPÉ a remplacé l'utilisation de mousse polyuréthane par l'utilisation de ouate PET issue du recyclage des bouteilles plastiques.*

Dès la conception de l'emballage, l'optimisation du transport est réfléchi : les modèles sont conçus de manière à maximiser le nombre de produits finis par palette, tout en garantissant la protection des produits et leur résistance aux chutes éventuelles. La validation des emballages peut être réalisée par l'envoi d'une modélisation 3D au client, permettant de valider la commande sans produire ni envoyer de prototypes.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la préservation des ressources et de l'amélioration de la performance environnementale, *CARTOSPÉ prévoit de réaliser une Analyse du Cycle de Vie (ACV)*

pour certains de ses produits au cours de 2025. Cette démarche permettra d'évaluer de manière approfondie l'impact environnemental des produits à chaque étape de leur cycle de vie, de la conception à la fin de vie. L'analyse visera à identifier les principales sources de consommation de ressources et de pollution, afin d'ajuster les processus de production et de réduire l'empreinte écologique. Cette initiative s'inscrit dans la stratégie globale de CARTOSPÉ, visant à concilier performance économique et respect de l'environnement.

Depuis 2019, CARTOSPÉ est **certifiée FSC** et peut vérifier la traçabilité de la matière première utilisée dans la fabrication de ses produits. À travers cette démarche, CARTOSPÉ s'assure que les fibres de cellulose neuves injectées dans la production des cartons, pour maintenir les caractéristiques techniques du matériau, sont issues de forêts gérées de façon durable. De plus, **100 % de notre approvisionnement** en carton ondulé est certifié FSC, garantissant ainsi un engagement total envers une gestion responsable des ressources.

Le protocole associé à la certification FSC prend en compte de multiples parties prenantes et répond à la fois aux contraintes de gestion ainsi qu'aux exigences sociales et environnementales :

- **Dimension social et sociétale** : préserver ou accroître le bien-être social et économique des travailleurs ; maintenir ou améliorer le bien-être social et économique, à long terme des communautés locales... ;
- **Dimension environnementale de la forêt** : préserver la biodiversité et capter de plus en plus de carbone ; rédiger, appliquer et mettre à jour un document de gestion... ;
- **Dimension économique** : encourager l'utilisation efficace des multiples produits et services de la forêt pour en garantir la viabilité économique ainsi qu'une large variété de prestations environnementales et sociales.

CARTOSPÉ s'inscrit, en tant qu'industriel du carton, dans le modèle de l'économie circulaire. Le principe étant de réduire les quantités de ressources naturelles extraites et de créer le maximum de boucles d'utilisation des matières afin d'allonger leur durée de vie et de réduire leur impact environnemental.

En effet, le carton ondulé est un matériau issu d'une matière première biosourcée renouvelable, et dont la fibre de cellulose est réutilisable en moyenne 8 fois. En France, 92% de nos emballages sont recyclés et transformés en nouveaux emballages. (Source : Fédération Carton Ondulé de France)

De plus, en 2023, CARTOSPÉ a intégré dans son processus de production un approvisionnement **exclusivement en encres biosourcées**. Cet engagement sera maintenu sur le long terme. *Étant donné*

que les intrants représentent 79% des émissions de l'entreprise, une réduction significative des matières premières utilisées ainsi qu'une transition vers des matières plus durables sont prioritaires.

3. DÉCHETS

Le traitement des déchets (6 % des émissions totales) sera amélioré. *CARTOSPÉ s'engage avant tout à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les déchets tout au long de la chaîne de valeur.*

Grâce à la création d'indicateurs, CARTOSPÉ peut calculer le volume par type de déchets et mettre en place des actions de réduction et de valorisation. CARTOSPÉ identifie les sources de production de déchets liées à son activité, définit pour chacune un plan d'action et supervise leur mode de traitement : *valorisation matière ou énergétique dès que possible.*

Grâce à ces efforts, la part de déchets recyclés (matière) ou valorisés énergétiquement atteint **93%** en 2023, soit une augmentation de 2% par rapport à 2021. Cette progression s'explique par un *tri à la source, la valorisation matière des déchets plastiques issus de l'activité, ainsi que le tri et la valorisation des déchets papier et carton provenant de la production et des bureaux.*

Pour les déchets dangereux de l'activité, une démarche de prévention des risques chimiques et des pollutions accidentelles est menée sur le site (informations, formations, affichages, rétentions).

Concernant les palettes bois utilisées pour le conditionnement et le transport des produits finis : un système de rotation a été mis en place, et les palettes sont réemployées plusieurs fois. Les palettes cassées quant à elles sont séparées pour être réparées par une société locale, qui les remet en état et permet de leur donner une seconde vie.

En plus des principes de réduction à la source et de valorisation des déchets, CARTOSPÉ souhaite respecter le *principe de proximité* du traitement des déchets générés par son activité. Le traitement de ces déchets est réalisé dans les Hauts de France, principalement dans les départements de l'Aisne et de l'Oise.

4. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les objectifs sont tout d'abord axés sur la *sobriété et l'efficacité énergétique*, étant donné que « *la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas* ».

CARTOSPÉ vise à maîtriser et à réduire ses consommations énergétiques associées à l'atelier de production et aux bureaux. Actuellement, le site utilise de l'électricité pour l'ensemble de ses besoins, à l'exception du chauffage des locaux, qui utilise du gaz naturel. Afin de maintenir la performance énergétique de ses équipements, CARTOSPÉ veille à un entretien optimal de ses machines.

Pour mener une démarche de transition énergétique, CARTOSPÉ analyse les consommations énergétiques du site en mettant en place des indicateurs pour un suivi mensuel des consommations, ainsi qu'une répartition des consommations par poste. Par exemple : kWh totaux / Heure travaillée, kWh électricité / m² transformé, kWh PCS gaz / m² transformé.

Le suivi et l'analyse de ces données permettent à CARTOSPÉ de *prioriser les actions de réduction des consommations énergétiques*. En 2023, la consommation d'électricité de CARTOSPÉ a diminué de 9 % par rapport à 2021. En 2023, notre **consommation d'énergie (électricité et de gaz)** était de **520 187 kWh**, contre **523 331 kWh** en 2022 et **600 012 kWh** en 2021. Cette diminution s'explique par un planning de production optimisé, une gestion améliorée du chauffage, et le relamping en LED. **Notre objectif est de continuer à réduire notre consommation énergétique de 15 % d'ici 2028, par des actions d'efficacité énergétique et l'optimisation de notre production.**

Par ailleurs, selon les données fournies par notre fournisseur d'électricité, EDF, son mix énergétique de 2023 est composé de *70 % d'énergie nucléaire et de 15 % d'énergies renouvelables*, comme le précise leur rapport sur la *production d'énergie respectueuse du climat*.²

5. REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

L'eau est une ressource naturelle essentielle et indispensable, dont la disponibilité et la qualité sont vitales. Une gestion responsable de cette ressource est cruciale pour garantir sa durabilité et minimiser son impact sur l'environnement. Les consommations d'eau peuvent être mesurées grâce à la création d'indicateurs. Ce suivi permet à CARTOSPÉ d'analyser les données et de mettre en place des actions

² EDF. (n.d.). Notre mix énergétique en France. EDF. [Mix énergétique : pour une production plus responsable | EDF FR](#)

pour réduire ses consommations. Deux relevés annuels du compteur sont réalisés afin de détecter d'éventuelles fuites dans le réseau. Par ailleurs, l'application d'écogestes contribue également à limiter les consommations.

Dans le cadre de ses efforts pour optimiser la gestion des ressources, CARTOSPÉ a réussi à réduire sa consommation d'eau sur la période récente. La consommation d'eau de CARTOSPÉ a diminué entre 2021 et 2022, passant de 334 m³ à 289 m³. Cette légère baisse intervient malgré une augmentation du nombre total d'heures travaillées et de la production.

Notre objectif est de continuer à réduire notre consommation d'eau de 20 % d'ici 2028, par des actions telles que la mise en place des systèmes de collecte et de réutilisation des eaux non conventionnelles. CARTOSPÉ a un projet en cours visant à gérer les eaux non conventionnelles, telles que les eaux en circuit fermé, et à les intégrer dans ses activités quotidiennes. Ces eaux, recyclées et réutilisées en continu sans rejet externe, sont considérées comme non conventionnelles car elles ne proviennent pas de sources naturelles traditionnelles comme les eaux de surface ou souterraines.

V. ENTREPRISE ANCRÉE DANS SON TERRITOIRE ET ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX USAGES

1. ACHATS RESPONSABLES

La **Charte d'Achats Responsables** de CARTOSPÉ est un élément essentiel intégré à tous les contrats d'achat. Elle a pour objectif de définir et partager des principes visant à instaurer des relations commerciales éthiques et durables avec nos fournisseurs de biens, de services et nos sous-traitants, tout en respectant les lois et réglementations applicables dans les pays où ils opèrent. De plus, elle implique un engagement à collaborer avec CARTOSPÉ pour assurer la mise en œuvre des principes explicités en matière de *Responsabilité Sociétale des Entreprises* (RSE), ainsi qu'une démarche d'amélioration continue.

Notre fournisseur/sous-traitant reconnaît que ses engagements sur les enjeux de droits humains, de conditions de travail, de protection de l'environnement et d'éthique des affaires, constituent des obligations essentielles à l'établissement et à la poursuite des relations commerciales avec CARTOSPÉ, et s'engage à faire preuve de transparence, de bonne foi et de coopération pour en assurer le respect à tous les stades de la relation.

Au 30 juin 2022, nos fournisseurs ayant signé notre charte d'achats durables représentaient 78,4 % de notre chiffre d'affaires, comparativement à 80 % de notre chiffre d'affaires au 30 août 2022.

Dans le cadre de notre engagement pour des achats durables, 100 % de la matière carton que nous utilisons est d'origine France, et nous visons à ce que d'ici 2028, 100 % de nos matières connexes, telles que les sacs en polyéthylène (PE), soient fabriquées en Europe.

2. ANCRAGE TERRITORIAL

L'ensemble de la production de CARTOSPÉ est réalisé à *Attichy*, ville d'environ 2 000 habitants située dans la communauté de communes de ***l'Agglomération de la Région de Compiègne ARC*** dans le département de l'Oise.

Dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociétale, CARTOSPÉ a renforcé son engagement en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle en collaborant avec des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). En 2023, 6 partenariats ont été établis avec ce type d'établissements.

Par ailleurs, CARTOSPÉ a investi financièrement dans la vie du Centre de Secours d'Attichy, toujours dans un cadre de renforcement des liens avec son territoire. CARTOSPÉ soutient des évènements locaux tel que le ***Festival des Forêts*** réunissant musique, nature et patrimoine.

Également, CARTOSPÉ a collaboré en 2021 avec l'Université de Technologie de Compiègne (établissement public d'enseignement supérieur et de recherche) et, en 2023, avec l'Université d'Évry-Val-d'Essonne sur divers projets.

Grâce à la création d'indicateurs de suivi tels que : *Nombre de projets soutenus, Nombre de partenariats lien avec les entreprises, les autres acteurs non lucratifs, Nombre d'interventions dans les écoles, les entreprises, les manifestations locales*, CARTOSPÉ peut s'assurer que les projets financés dans le cadre d'une politique de RSE sont efficaces, transparents et alignés avec les valeurs et objectifs de l'entreprise.

3. PRODUITS ET SERVICES ADAPTES AUX EXIGENCES DES CLIENTS

Dans le cadre de son activité, CARTOSPÉ veille à satisfaire sa clientèle en proposant des produits adaptés à leurs besoins. Dans cette optique, l'entreprise s'engage à fournir des emballages de qualité, robustes et respectueux de l'environnement, au travers d'un plan d'assurance qualité et à la présence de la certification **FSC**.

De plus, la ligne de conduite de CARTOSPÉ se traduit dans ses produits innovants et l'utilisation de matériaux recyclés (comme le carton et le remplacement de certains emballages en mousse de polyuréthane par de la ouate PET recyclée), le tout dans le cadre d'une « Gamme verte ». Pour notre activité liée à la Gamme verte, nous sommes passés de 5,43 % de notre CA total en 2022 à 9,56 % en 2023.

Face à la crise COVID, CARTOSPÉ aide les établissements de santé à mieux gérer leurs déchets à risque infectieux en produisant des *emballages DASRI* spécialement conçus pour ce type d'organisation.

Pour offrir une expérience optimale d'utilisation de ses produits, CARTOSPÉ mise sur le déploiement du numérique au service des clients, notamment avec un guide de montage des emballages en vidéo, du montage 3D et la dématérialisation des factures. En outre, l'entreprise a mis à jour son site internet en 2020 et en 2023 pour en faciliter l'accès et fournir toutes les informations recherchées par les clients.

4. SATISFACTION CLIENT

CARTOSPÉ entretient des relations de confiance avec ses clients dans l'optique d'atteindre une satisfaction optimale. Cette satisfaction est mesurée annuellement selon divers critères, tels que l'efficacité du bureau d'études, la qualité des produits, du service commercial et de la livraison.

Cette enquête menée auprès de plus de 61 clients en 2023 permet à l'entreprise d'améliorer ses produits et ses services grâce à l'identification d'axes d'améliorations. Les forces de CARTOSPÉ sont également mises en lumière par ces enquêtes. Ainsi, en combinant les 9 critères de l'enquête, 57% des clients se disent très satisfaits des prestations de CARTOSPÉ et 39% sont satisfaits.

Des critères RSE ont été intégrés au questionnaire. L'objectif est de faire connaître aux clients la politique RSE de CARTOSPÉ et de recueillir leurs avis et attentes à ce sujet. Ainsi, *34 % des clients se déclarent très satisfaits de la politique RSE de CARTOSPÉ, 36 % sont satisfaits, et 26 % ne se prononcent pas.*

5. ÉTHIQUE DES AFFAIRES

La maîtrise des enjeux réglementaires, de responsabilité et de réputation relatifs à l'éthique des affaires est fondamentale pour CARTOSPÉ et ses parties prenantes. CARTOSPÉ s'engage de manière volontariste à adopter et à se conformer dans toutes ses actions un comportement respectueux des principes d'éthique et de bonne conduite. La création de notre **charte éthique** revêt une importance cruciale dans cette démarche, car elle établit les principes fondamentaux qui guideront les comportements et les décisions de nos collaborateurs.

Cette charte permet de clarifier les valeurs et les attentes en matière d'intégrité, de transparence et de responsabilité, offrant ainsi un cadre de référence clair pour prévenir les abus et les conflits d'intérêts. La charte éthique de CARTOSPÉ s'articule autour des principes tels que : *le respect des droits fondamentaux des salariés et des partenaires sociaux, le respect des engagements, le respect des lois et des conventions internationales, la protection de l'environnement ou encore la lutte contre la corruption. L'ensemble des salariés ont été sensibilisés à cette charte éthique.*

Dans le même esprit de responsabilité et de conformité, CARTOSPÉ s'engage à respecter le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) lors de la collecte et du traitement des données à caractère personnel effectués dans le cadre de son activité. CARTOSPÉ s'attache notamment à collecter les données à caractère personnel adéquates, pertinentes et nécessaires pour des finalités déterminées et explicites, et à garantir la sécurité et la confidentialité des données.

VI. UNE ENTREPRISE ENGAGÉE AVEC ET POUR SES COLLABORATEURS

Dans une optique de bien-être au travail, CARTOSPÉ s'engage dans la mise en place de conditions de travail agréables pour l'ensemble des collaborateurs. Cet engagement s'illustre par la participation de la Direction sur les questions concernant ce sujet, qui sont abordés lors des réunions CSE, ainsi que par le suivi de sujets spécifiques à la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail tel que :

- *La prise en compte de la santé et sécurité au travail et la mise à disposition de locaux et matériels assurant de bonnes conditions de travail*
- *Le développement des compétences*
- *Le partage des résultats*
- *L'entretien d'un dialogue social entre tous les collaborateurs*
- *La diversité*

Ces différentes actions sont suivies et assurées de manière constante par la Direction, qui met un point d'honneur sur l'importance que cela représente pour le bon déroulement des activités de CARTOSPÉ.

1. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Au sein de CARTOSPÉ, la Direction s'assure de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de l'ensemble des collaborateurs.

Pour atteindre cet objectif, des actions sont mises en place, notamment la sensibilisation et la formation de nos collaborateurs aux risques liés aux postes de travail. Cela inclut en particulier le suivi des indicateurs suivants :

- **Le nombre d'heures annuelles liées aux formations à la santé sécurité au travail**, en 2023, 61% des heures de formation ont été consacrées (312 heures de formation dont 72,25 heures ont été consacrées à la santé sécurité au travail). Il est mis à la disposition de tous les nouveaux arrivants un livret d'accueil contenant des mesures de prévention des risques.
- **Le taux d'absentéisme** de CARTOSPÉ en 2023 était de 8% : Ce pourcentage est composé d'une absence de 70 % liées à un motif de maladie (hors mi-temps thérapeutiques), 16% liées au motif événements familiaux et 8% liées à d'autres causes. La mesure du taux d'absentéisme permet à CARTOSPÉ d'identifier les tendances et motifs d'absentéisme et de développer politiques et procédures de gestion pour contribuer à la santé des collaborateurs, et de mieux comprendre leurs besoins. *Notre objectif pour les années à venir est de maintenir le taux d'absentéisme à un niveau inférieur à celui de notre secteur d'activité, qui est de 5,5 %.*³
- **Le suivi du nombre d'accidents** et des maladies professionnelles, affiliés à **des taux de fréquence et de gravité** : *Taux de fréquence 24,31 accidents avec arrêt pour chaque million d'heures travaillées en 2023 qui a été calculée de la manière suivante (Nombre d'accidents avec arrêt ×1000000 / Nombre d'heures travaillées) et Taux de gravité de 0,78 jours d'absence pour chaque 1 000 heures travaillées en 2023. Notre objectif pour les années à venir est de maintenir les taux à un niveau zéro ou inférieur à celui de notre secteur d'activité, qui est de 30,3 accidents pour le taux de fréquence et de 0,4 jours d'absence pour le taux de gravité.*⁴

Pour réduire les indicateurs, CARTOSPÉ a mis en œuvre plusieurs actions clés. Des formations continues sont régulièrement organisées pour sensibiliser les employés aux bonnes pratiques de

³ ²Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés. (2020). *Rapport annuel 2019 de l'Assurance Maladie : Risques professionnels*.
https://www.ameli.fr/sites/default/files/rapport_annuel_2019_de_lassurance_maladie_-_risques_professionnels_decembre_2020.pdf

sécurité, aux procédures d'urgence et à l'utilisation correcte des équipements de protection individuelle (EPI). De plus, une étude des risques de l'entreprise est réalisée par le biais du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), qui est tenu à jour et reste à la disposition de tout collaborateur souhaitant en prendre connaissance. La maintenance préventive des équipements et installations est également assurée pour éviter les défaillances techniques.

2. DIALOGUE SOCIAL

En 2023, CARTOSPÉ a maintenu un dialogue social actif en mobilisant le CSE quatre fois au cours de l'année (soit une réunion tous les deux mois). L'entreprise s'engage à impliquer le CSE plus fréquemment en 2024-2025.

CARTOSPÉ garantit à l'ensemble de ses collaborateurs le respect des obligations du droit social français et des conventions de l'OIT (Organisation internationale du travail) concernant la liberté d'association, le droit à la négociation collective, ainsi que la lutte contre le travail forcé ou obligatoire, ou encore le travail des enfants. Par ailleurs, 100% des salariés de CARTOSPÉ sont couverts par une convention collective permettant de traiter les points suivants :

- *Conditions d'emploi*
- *Amélioration du recrutement et meilleure intégration du personnel*
- *Formation professionnelle*
- *Conditions de travail*
- *Garanties sociales des salariés*

3. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Afin d'accompagner les aspirations de ses salariés, CARTOSPÉ leur propose des formations leur permettant de développer leurs compétences et de gagner en agilité. Les effectifs de CARTOSPÉ sont composés d'un peu plus de 16% d'effectif cadres et de 84% d'effectifs non-cadres.

La collecte des besoins en formation est réalisée grâce à différentes sources d'information : *les besoins individuels sont identifiés lors des entretiens professionnels et les besoins collectifs sont identifiés par la direction. Ils sont ensuite analysés et priorisés. CARTOSPÉ favorise également la mobilité interne en formant ses collaborateurs travaillant sur les outils de production sur plusieurs postes.*

En conservant ses collaborateurs, CARTOSPÉ pourra ainsi mieux faire usage de leurs compétences et de leurs expériences et par conséquent améliorer sa compétitivité. CARTOSPÉ fait du développement

des compétences des collaborateurs un élément clé de sa réussite : *78 % des collaborateurs ont suivi au moins une formation en 2023. Un total de 312 heures ont été consacrées à la formation en 2023 et en 2022, contre 175,25 heures en 2021.* Dans le cadre d'une amélioration continue, notre objectif est d'avoir 100% de nos collaborateurs formés, objectif que nous avons réalisé en 2021.

CARTOSPÉ adhère à un groupement d'employeur permettant de former et de bénéficier d'une main-d'œuvre qualifiée sur son territoire. Le groupement d'employeur permet à CARTOSPÉ de bénéficier d'aide ou de conseils en matière d'emploi ou de gestion des ressources humaines (appui au recrutement, organisation du travail, GPEC...). Pour le salarié, le groupement d'employeur lui permet d'enrichir son parcours professionnel. Les différentes expériences et la confrontation à des environnements de travail diversifiés les favorisent à l'acquisition de compétences transversales et donc transférables.

4. PARTAGE DES RÉSULTATS

La rémunération variable des collaborateurs permet de reconnaître la participation individuelle et collective dans l'atteinte des objectifs. Dans ce sens 72% des collaborateurs ont perçu une rémunération variable en 2023 (Les commerciaux sont exclus de cet indicateur car ils bénéficient de commissions de vente). Cette rémunération variable intègre des enjeux liés à la RSE et notamment des critères liés à la santé et à la sécurité au travail.

5. DIVERSITÉ

La diversité est un levier de cohésion sociale et de performance pour l'entreprise. Dans ce contexte, CARTOSPÉ vise à offrir à tous un environnement de travail inclusif, tout en assurant un suivi régulier à travers des indicateurs spécifiques de la diversité. Ces mesures nous permettent d'évaluer et d'améliorer continuellement notre engagement en faveur d'une culture d'inclusion.

En 2023, 89% de l'effectif de CARTOSPÉ est composé de collaborateurs âgés de 26 à 55 ans. Les jeunes de moins de 26 ans représentent 8% de l'effectif. Afin de développer l'aspect intergénérationnel, CARTOSPÉ a pour ambition de proposer des stages/alternances pour motiver et attirer les jeunes.

CARTOSPÉ a intégré l'égalité hommes/femmes dans sa politique et assure un suivi de la parité. En 2023, les femmes représentaient 46 % de l'effectif de CARTOSPÉ, contre 39 % en 2020, ce qui correspond à une évolution de 7 % entre ces deux périodes. Par ailleurs, 20 % des postes de manager sont occupés par des femmes. Notre engagement consiste également à garantir aux femmes et aux

hommes un accès égal *aux opportunités, droits, occasions de choix et conditions matérielles*, tout en respectant leurs spécificités.

Engagée dans le développement de notre territoire ainsi que dans une politique de promotion de la diversité et l'inclusion, CARTOSPÉ porte une attention particulière à l'intégration professionnelle de travailleurs handicapés. Nous collaborons notamment avec des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et en participant directement à l'emploi de personnes handicapées. CARTOSPÉ sollicite les ESAT pour permettre à des personnes en situation de handicap de contribuer à certaines tâches liées à la production. Cette approche a facilité l'intégration des travailleurs handicapés, qu'ils soient mentaux ou moteurs, dans le monde professionnel. Actuellement, **2 collaborateurs bénéficient de la reconnaissance de travailleur handicapé, ce qui représente 6 % de l'effectif total.**